

26 avril 2011

11.142

Motion Jérôme Amez-Droz**Pour la mise en place d'avantages fiscaux pour les entreprises formatrices**

Alors que le DECS souhaite, à juste titre, favoriser la formation duale, force est de constater que les entreprises formatrices ne se mobilisent pas en masse pour engager des apprentis. Afin d'encourager ceux qui participent à l'effort de formation, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités d'offrir des avantages fiscaux aux entreprises formatrices. Cette méthode nous semble préférable à un système de pénalisation des entreprises qui ne forment pas.

Cosignataires: A. Obrist, D. Humbert-Droz, P. Zürcher, P. Castella, F. Jaquet, J.-F. de Montmollin, Ch. Imhof, P. Ummel, Y.-A. Aubert, B. Haeny, F. Monnier, J.-B. Steudler, C. Hostettler, C. Hofer, N. Stauffer et P. Sandoz.